



# Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120  
Napierville (Québec) J0J 1L0

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 12 mai 2022, le conseil municipal de Napierville a adopté le règlement numéro 440 décrétant un emprunt et une dépense de 4 138 900 \$ pour la mise à niveau de la station d'épuration et du poste de pompage;
2. Le règlement a été approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation le 21 juin 2022.
3. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 260, rue de l'Église, à Napierville durant les heures normales de bureau ou sur le site de la Municipalité de Napierville au [www.napierville.ca](http://www.napierville.ca) sous l'onglet règlement.
4. Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Napierville, ce 23 juin 2022.

Julie Archambault  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière